

de ces questions? Non, mais vous et d'autres avez pris la parole aujourd'hui pour accuser non pas l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, ni le gouvernement, ni le ministre des Transports, mais le pauvre député de Laurier... (*Exclamations*) Or, si vous pensez qu'il encaissera sans mot dire, vous vous trompez gravement.

M. le président: A l'ordre, s'il-vous-plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Chevrier: Le comité me permettrait-il de continuer?

Des voix: Allez-y!

M. Bell (Carleton): Donnons-lui assez de corde!

M. le président: Le comité consent-il à l'unanimité à laisser poursuivre l'honorable député de Laurier?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le comité de sa courtoisie. J'en ai fini avec l'honorable député de Carleton.

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, puis-je interrompre pour dire que l'honorable député peut croire que c'est vrai, mais je crains qu'il soit complètement dans l'erreur.

L'hon. M. Chevrier: Je voudrais maintenant commenter la belle prose que l'honorable député de Stormont nous a servie cet après-midi. J'ai apprécié une partie de son discours, mais je ne peux pas dire que j'ai tout apprécié; si le comité m'y autorise, je voudrais montrer à quel point son discours a été contraire à la logique et inconséquent. Il m'a accusé d'être responsable de l'assassinat de la ville de Cornwall et d'avoir trahi cette ville. Eh bien, monsieur le président, je suis à la Chambre depuis près de 21 ans et je n'ai jamais trahi personne, surtout pas la ville de Cornwall ou le comté de Stormont. Mon ami, l'honorable représentant de Stormont n'a jamais rien compris au projet,—le projet de concentration unique avec barrage de régularisation 238-242,—qui est réalisé dans sa circonscription ou alors il n'aurait jamais prononcé un tel discours.

M. Graftey: Mais il n'a jamais dirigé l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable député avait compris le projet, il aurait au moins dit que tout près d'ici, dans la ville de Cornwall, il y a un aménagement hydro-électrique qui a coûté 300 millions, au bas mot. D'autres sommes ont été dépensées dans

cette région-là, pour le déplacement des voies ferrées et des routes, et celui des villages tout le long de la rive du fleuve, pour y situer le nouvel immeuble de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et y aménager le futur canal de 27 pieds. Je dis à l'honorable député qui s'est plaint soudain de ce qui est arrivé à la ville de Cornwall qu'il a manqué à son devoir envers le Parlement en ne protestant pas ici à la dernière session contre la situation, parce que nous savons maintenant, en fin de compte, que cela ne s'est pas produit du jour au lendemain, mais est le fait de plusieurs années. Pourquoi l'honorable député n'a-t-il pas alors dit au comité ce qui était arrivé?

Je dirai à l'honorable député de Stormont que ce dont la ville de Cornwall a besoin pour son expansion industrielle,—et il vous la faut pour progresser,—c'est l'énergie. Au lieu de se promener dans la circonscription et ailleurs en censurant la manière d'agir de la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, l'honorable député de Stormont devrait louer cette commission pour la façon dont elle a aménagé les installations d'énergie à Cornwall. S'il agissait ainsi, ce serait beaucoup plus avantageux pour lui, car il serait peut-être alors en mesure d'obtenir de l'énergie pour la ville de Cornwall.

Voici ce qui s'est produit. En face de Cornwall même du côté américain, deux grandes industries ont été implantées: une usine d'automobiles et une usine d'aluminium, et les deux embaucheront quelque 5,000 employés. Pourquoi deux de ces industries se sont-elles implantées outre-frontière? C'est parce que l'Administration de l'énergie de l'État de New York a vu à ce que l'énergie soit fournie à cette région. Je prétends que la ville de Cornwall a tout ce qui est nécessaire à son expansion et si l'honorable député, plutôt que de censurer la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, s'intéressait aux problèmes menaçants de la ville de Cornwall, ce serait plus favorable aux intérêts de la circonscription de Stormont que d'agir comme il fait maintenant.

L'honorable député de Kingston a demandé pourquoi le port de Kingston ne bénéficiait pas d'installations de navigation. L'honorable député étant nouveau ici, je ne le prendrai pas à partie, mais j'aimerais le reporter tout simplement à la loi sur l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui énonce en détail le pouvoir de l'Administration. Cette dernière n'a pas pour fonctions d'assurer des installations portuaires à quelque ville que ce soit, mais de draguer un chenal de 27 pieds de profondeur; or, dans la région des Mille-Îles, la plupart des chenaux se trouvent du côté des États-Unis. Par conséquent, la grande